

Si vous n'arrivez pas à lire cet e-mail veuillez [cliquer ici](#)



anses

agence nationale de sécurité sanitaire
alimentation, environnement, travail



Connaître, évaluer, protéger



Lettre
d'information



n°64



27.02.2018

- LES NOUVEAUTES DU MOIS -



24/02 - 04/03/2018
L'Anses au Salon International de l'Agriculture 2018 : l'expertise collective au service de la santé



Evaluation des risques
sanitaires :
l'Anses renouvelle dix de ses collectifs d'experts



23-24 avril 2018
Impact du changement global sur l'émergence des maladies et des ravageurs des plantes en Europe



Présence de traces de contaminants chimiques dans les aliments : trois questions à Roger Genet



Appel à candidatures
d'experts scientifiques
Mise en place d'un
groupe de travail et un
vivier d'experts
compétents sur
les « vecteurs »



Bulletin épidémiologique N°82



NOS ACTUALITES

EN SAVOIR PLUS

26.02.2018

Surveillance de la faune sauvage :

l'Anses et l'ONCFS consolident
leur partenariat

26.02.2018

Mise en consultation publique

de la proposition de l'Anses pour une classification de la phosphine

23.02.2018

Présence de traces de contaminants chimiques dans les aliments :

trois questions à Roger Genet

23.02.2018

Matthieu Schuler

nommé directeur de l'évaluation des risques de l'Anses

13.02.2018

**L'Anses au Salon International
de l'Agriculture 2018 :**

l'expertise collective au service de la santé

09.02.2018

Gilles Salvat

nommé directeur général délégué
pour la recherche et la référence

02.02.2018

L'Anses publie ses premières fiches

de phytopharmacovigilance

01.02.2018

Lancement du projet européen

One Health EJP,

coordonné par l'Anses



L'ACTUALITE DES LABORATOIRES

EN SAVOIR PLUS

13.02.2018

Nicolas Etteradossi nommé directeur du Laboratoire de Ploufragan-Plouzané



ALIMENTATION ET NUTRITION HUMAINE / SANTE ANIMALE /
SANTE TRAVAIL / SANTE ENVIRONNEMENT



**ALIMENTATION
& NUTRITION
HUMAINE**

[NOTE AST relative à la faisabilité de l'établissement d'une limite maximale globale de pesticides dans les aliments visant à protéger le consommateur de l'effet cumulé de ces substances](#)



**SANTE &
BIEN-ÊTRE
DES ANIMAUX**

[AVIS relatif à la hiérarchisation des dangers sanitaires d'intérêt présents ou susceptibles d'être introduits à la Réunion chez les ruminants](#)



**SANTE
ENVIRONNEMENT**

[AVIS et RAPPORT relatif à l'Elaboration de VTR cancérigènes par voie inhalée pour le chloroforme \(CAS N°67-66-3\)](#)



SANTE TRAVAIL

[AVIS et RAPPORT relatif aux VLEP à des agents chimiques en milieu professionnel en vue de la recommandation de valeurs limites biologiques et de valeurs biologiques de référence pour le dichlorométhane](#)



**ALIMENTATION
& NUTRITION
HUMAINE**

[AVIS relatif à la détermination d'une valeur sanitaire par voie orale pour le tétrachlorure de carbone dans l'eau destinée à la consommation humaine](#)



**SANTE
ENVIRONNEMENT**

[AVIS relatif aux travaux d'expertise concernant les activités de classification dans le cadre du Règlement CE n°1272/2008 relatif aux substances et mélanges, dit Règlement « CLP »](#)



A CONSULTER EGALEMENT

[AGENDA DES
EVENEMENTS](#)

[REVUES
SCIENTIFIQUES](#)

[APPELS A
CANDIDATURES](#)

[CONSULTATIONS
PUBLIQUES](#)

[REGISTRE DES
DECISIONS AMM](#)

[RECRUTEMENT](#)



L'Anses est un établissement public à caractère administratif, travaillant notamment pour les ministères chargés de la Santé, de l'Agriculture, de l'Environnement, du Travail et de la Consommation. Elle intervient dans les domaines du travail, de l'environnement, de l'alimentation, de la santé et du bien-être des animaux et de la santé des végétaux. Elle informe les autorités compétentes, répond à leurs demandes d'expertise et les alerte en cas de crise sanitaire. Par ses activités de veille, d'expertise, de recherche et de référence, l'Anses couvre l'ensemble des risques auxquels un individu peut être exposé, volontairement ou non, à tous les moments de sa vie, qu'il s'agisse d'expositions sur son lieu de travail, pendant ses transports, ses loisirs ou par son alimentation. L'Anses assure par ailleurs l'évaluation de l'efficacité des médicaments vétérinaires, des produits phytopharmaceutiques, matières fertilisantes, supports de culture, de leurs adjuvants, des biocides, et évalue les risques liés à leur utilisation, afin de délivrer les autorisations de mise sur le marché. Elle évalue également les produits chimiques dans le cadre de la réglementation REACh.

Si vous ne souhaitez plus recevoir les prochains numéros, vous pouvez vous désabonner en [cliquant ici](#).

Si vous souhaitez conseiller la lettre, il est possible de s'abonner à la [version française](#) ou à la [version anglaise](#).

Merci de ne pas répondre à cet envoi, votre message ne serait pas traité